

ACCOMPAGNEMENT À LA VAE DE AIDE-SOIGNANT

Fondation Edith Seltzer

Secrétariat IFSS & CFA Seltzer

04 92 25 31 31 | ifss@fondationseltzer.fr

Code RNCP 40692

FORMACODE 43436 : Aide-soignant

Code NSF 331 : Santé

Certificateur : DREETS PACA Ministère de la Santé et de la Prévention - Certification enregistrée le 01/09/2025

Taux de réussite non évalué - Nouveau dispositif

Taux de satisfaction non évalué - Nouveau dispositif

Nombre de candidats accompagnés - Nouveau dispositif

Public

Toute personne souhaitant faire reconnaître son expérience professionnelle par une certification.

Pré-requis

- ◆ Expérience professionnelle en lien avec la certification visée
- ◆ Dossier de recevabilité (Livret 1) accepté ou en cours
- ◆ Justifier de la détention de l'AFGSU 2 lors du passage devant le jury

Modalités et délais d'accès

- ◆ Admission sur dossier via la plateforme France VAE
- ◆ Candidatures tout au long de l'année
- ◆ Premier rendez-vous proposé dans un délai de 15 jours à réception de la demande

Objectifs

À l'issue de l'accompagnement, le candidat sera capable de :

- ◆ Analyser, formaliser et expliciter son expérience professionnelle
- ◆ Rédiger un dossier de validation conforme aux attentes du certificateur
- ◆ Mettre en évidence les compétences acquises
- ◆ Se présenter à l'entretien avec le jury

Contenu de l'accompagnement

Phase 1 : diagnostic et cadrage

- ◆ Analyse de parcours
- ◆ Identification des compétences clés

Phase 2 : appui méthodologique et accompagnement à la validation (livret 2)




- ◆ Aide à la rédaction
- ◆ Structuration des activités
- ◆ Mise en lien avec le référentiel
- ◆ Organisation des éléments preuves

Phase 3 : préparation à l'oral

- ◆ Simulation jury
- ◆ Entraînement à la présentation

Fondation Edith Seltzer

IFSS & CFA Seltzer - Institut de Formation Sanitaire et Sociale | 118 route de Grenoble 05107 Briançon

ifss@fondationseltzer.fr | 04 92 25 31 31 | www.fondationseltzer.fr   

N°siret : 782 424 85700038

Blocs de compétences

- ◆ Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale en repérant ses fragilités
- ◆ Évaluer l'état clinique de la personne et mettre en œuvre des soins adaptés en collaboration avec l'infirmier
- ◆ Informer et accompagner des personnes et leur entourage, des professionnels et des apprenants
- ◆ Entretenir l'environnement immédiat de la personne et les matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- ◆ Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité et à la gestion des risques

Équivalences et passerelles

Des allègements de parcours seront définis en fonction des diplômes antérieurs obtenus (BAC Pro ASSP, SAPAT...).

Modalités pédagogiques et techniques

- ◆ En présentiel / distanciel / hybride
- ◆ Entretiens individuels avec l'architecte accompagnateur de parcours
- ◆ Analyse de pratiques
- ◆ Apports/supports méthodologiques
- ◆ Mise en situation (oral blanc)
- ◆ Référentiel de certification
- ◆ Outils numériques (visioconférence, plateforme...)

Modalités de suivi et d'évaluation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Évaluation continue (avancement du dossier)
- ◆ Compte rendu de suivi
- ◆ Simulation d'entretien
- ◆ Attestation de fin d'accompagnement
- ◆ Validation finale : passage devant le jury certificateur

Perspectives

L'aide-soignant diplômé peut exercer dans toutes les structures hospitalières ou non, dans les domaines sanitaires et médico-sociaux. Il peut également envisager une poursuite de parcours vers des diplômes tels qu'infirmier, auxiliaire de puériculture, accompagnant éducatif et social...



Tout au long de l'année



De 24 à 30 heures

La durée de l'accompagnement est adaptée au candidat et à son parcours.



Architecte accompagnateur de parcours VAE : Leslie GAMBIA



900 € TTC



Conditions générales de vente à consulter sur le site www.fondationseltzer.fr



**Institut de Formation Sanitaire et Sociale - IFSS & CFA Seltzer
118 route de Grenoble 05100 Briançon**

L'IFSS & CFA Seltzer développe l'accessibilité pédagogique de ses formations, organise la compensation du handicap des personnes en formation et s'assure de l'accessibilité de l'ensemble des locaux en tant qu'établissement recevant du public.

Un accompagnement spécifique pourra être mis en place par le référent handicap en fonction des besoins.

Contact : 04 92 25 31 31



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE À L'IFSS & CFA SELTZER

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La **Validation des Acquis de l'Expérience** est une démarche permettant l'acquisition d'un diplôme sans passer par un parcours de formation classique. Il s'agit de relater par écrit, de façon méthodique, vos expériences professionnelles dans un dossier structuré, que vous présenterez à un jury lors d'un oral.

Vous pouvez réaliser ce travail en autonomie ou faire le choix d'un accompagnement individuel et personnalisé par l'IFSS & CFA Seltzer.

QUELLE EST LA PLUS-VALUE DE L'ACCOMPAGNEMENT PAR L'IFSS & CFA SELTZER ?

Choisir l'accompagnement d'un **architecte accompagnateur de parcours VAE**, c'est mettre toutes les chances de votre côté pour aller au bout de votre démarche.

Notre équipe est composée de professionnels formés au dispositif, tant sur le plan réglementaire que méthodologique. Un parcours VAE est un processus exigeant : l'expertise de notre équipe vous assure un soutien nécessaire pour vous concentrer sur l'essentiel.

SUR QUELS DIPLÔMES L'IFSS & CFA SELTZER PEUT M'ACCOMPAGNER ?

Nous accompagnons les candidats à la VAE en vue de l'obtention des certifications suivantes :

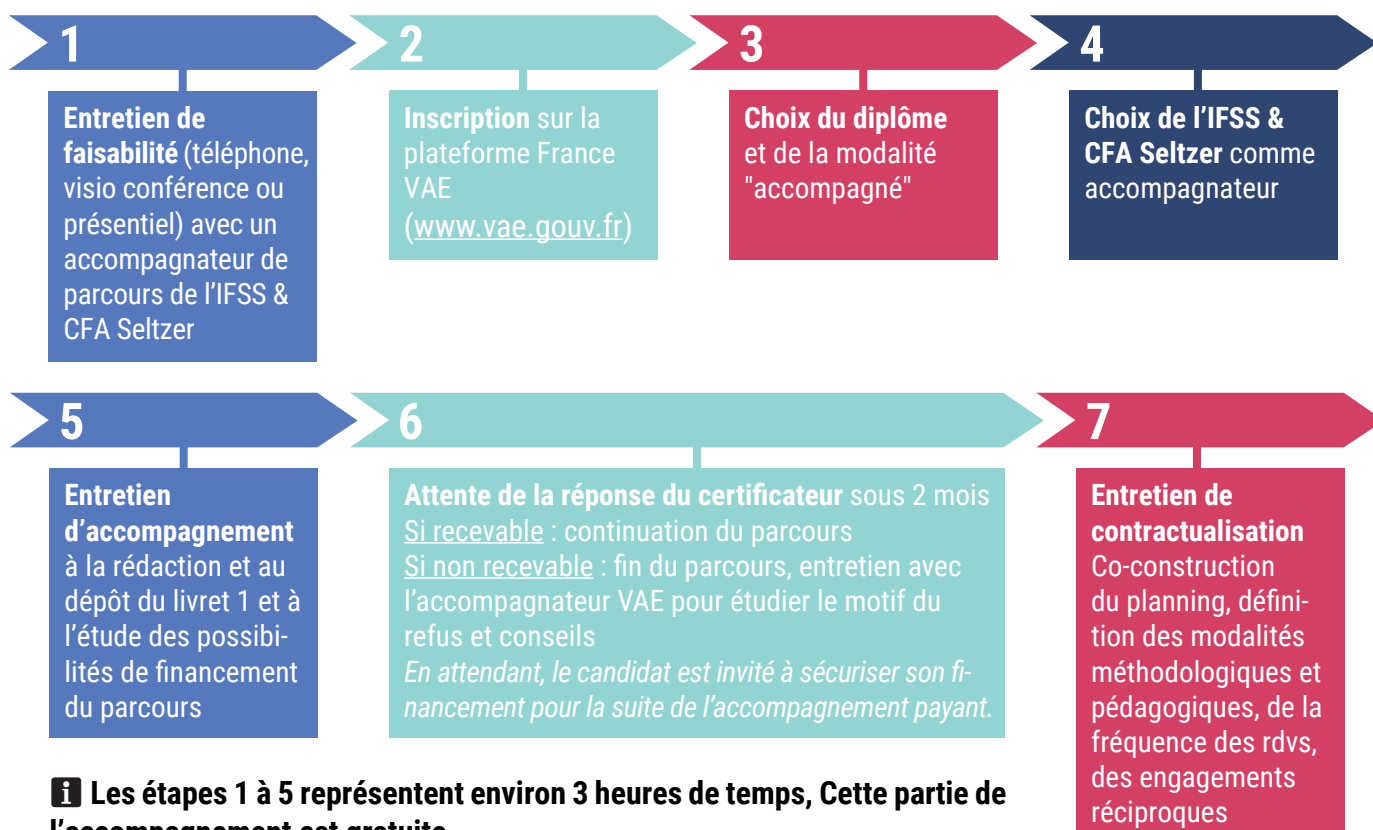
- ⇒ **Diplôme d'État d'Aide-Soignant** (DEAS - RNCP 40692 - Diplôme de niveau 4 - Ministère de la Santé et de la Prévention)
- ⇒ **Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture** (DEAP - RNCP 40743 - Diplôme de niveau 4 - Ministère de la Santé et de la Prévention)
- ⇒ **Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social** (DEAS - RNCP 40692 - Diplôme niveau 4 - Ministère chargé de la Solidarité)

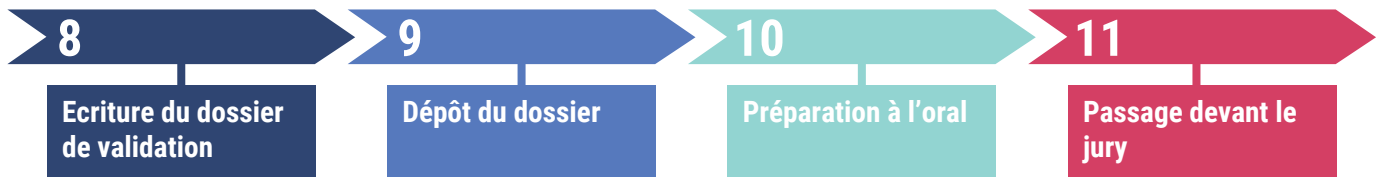
QUELS SONT LES PRÉREQUIS POUR INITIER UNE DÉMARCHE VAE ?

Toute personne justifiant d'une expérience significative dans le domaine d'activité visé par la certification qu'il s'agisse d'une expérience salariée ou bénévole peut initier une demande.

Pour les trois diplômes que l'IFSS & CFA Seltzer accompagne, il est en outre nécessaire d'être en possession de l'AFGSU2 au moment du passage devant le jury.

LE PARCOURS VAE ?





i Les étapes 7 à 11 représentent de 24 heures à 30 heures d'accompagnement et environ 30 heures de travail personnel du candidat sur une période allant de 4 à 12 mois selon la disponibilité du candidat et les dates des jurys. Cette partie de l'accompagnement est payante.



i Ces deux dernières étapes représentent 2 heures de temps. L'entretien post jury est inclus dans le prix global de l'accompagnement. Les frais de jury sont soit inclus dans le tarif de l'accompagnement, soit en sus à régler par le candidat, selon les modalités contractuelles.

QUEL EST LE TARIF DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE ?

Jusqu'à la notification de recevabilité, l'accompagnement est gratuit.

Pour la suite du parcours, le tarif est établi en fonction du planning et de la durée d'accompagnement envisagée. Un devis est communiqué au candidat après l'entretien de contractualisation. L'accompagnement ne démarre qu'après signature des documents contractuels et sécurisation du financement.

COMMENT FINANCER MA VAE ?

Plusieurs leviers sont mobilisables selon votre situation : recours au CPF, financement employeur dans le cadre du plan de développement des compétences, fonds d'assurance formation, abondement France Travail...

Les possibilités sont détaillées sur le site du gouvernement : <https://travail-emploi.gouv.fr/la-validation-des-acquis-de-l'experience-vae>.

J'AI DES QUESTIONS SUR MON CAS PERSONNEL, DES HÉSITATIONS SUR LE CHOIX DU DIPLÔME, POUVEZ-VOUS ME CONSEILLER ?

Vous pouvez à tout moment de votre réflexion prendre attache avec l'IFSS & CFA Seltzer afin de bénéficier d'un premier rendez-vous téléphonique d'une trentaine de minutes pour procéder à un diagnostic de votre situation. L'avis de l'accompagnateur ne préjuge en rien de la décision du certificateur sur votre recevabilité.

Informations juridiques sur la VAE : <https://vae.gouv.fr/savoir-plus/articles/reglementation-vae/>